



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 14

L'an deux mille vingt et le lundi vingt janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

14/01/2020

Présents : M CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.

Date d'affichage

14/01/2020

Excusés représentés : M. BAÏSSE (représenté par M CHAMAYOU), Mme ROUMEGOUS (représentée par M. TESSEYRE) et Mme RÉGY (représentée par M COMBES).

Absents : Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme SALVAYRE, Mme ALIBERT et M. AUGÉ.

M. Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-19 : Élection des Délégués auprès du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou anciennement du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou (SIAH Dadou) à changer de dénomination depuis le 1^{er} janvier 2020 à savoir Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou.

Faisant suite au transfert de la compétence EAU à la communauté de communes Centre Tarn depuis le 1^{er} janvier 2020, les délégués municipaux auprès du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou n'ont plus lieu d'être.

La communauté de commune Centre Tarn est adhérente du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou. Par Mail en date du 17 janvier 2020, celle-ci invite les Communes à désigner des Conseillers Municipaux délégués au comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou.

Il convient de procéder à l'élection de deux délégués municipaux pour siéger au Comité de ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Messieurs Jean-Marie BRU et Jean MARTINEZ qui étaient les représentant de la Commune auprès du SIAH Dadou depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire annonce que sont élus **délégués titulaires** pour siéger auprès du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou, **M. Jean-Marie BRU** et **M. Jean MARTINEZ**.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

